



éco quartier

2^e appel à projets - session 2011



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr

SOMMAIRE

* Contexte et raison d'être	3
* L'ÉcoQuartier : un concept en construction	5
* À qui s'adresse l'appel à projets ?	7
* Les modalités de candidature	8
* La sélection et le palmarès	9
* Le calendrier	10
* Annexe : l'appel à projets ÉcoQuartier 2009 et le club opérationnel ÉcoQuartier	11

CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE

À l'issue de deux ans de travail sur le premier appel à projets et dans le cadre du club national, le concept d'ÉcoQuartier évolue, se définit et s'enrichit. La politique d'ÉcoQuartier qui se construit conjointement avec les collectivités répond à un double objectif :

- * un travail de définition et de cadrage d'outils à destination des collectivités pour nourrir la durabilité de leurs projets d'urbanisme et d'aménagement ;
- * un rôle de soutien, d'accompagnement, de formation et de conseil auprès des collectivités.

Ce second appel à projets va rendre compte de l'évolution de la définition d'ÉcoQuartier, en basant le dossier de candidature sur une grille plus précise qu'en 2009 pour encourager davantage de collectivités à entrer dans le club ÉcoQuartier.

L'appel à projets 2011 : un pré-test pour le statut d'un label reconnu par l'État

L'enjeu pour tous devient important car l'année 2011 va préparer la proposition concrète du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement pour le lancement d'un label d'ÉcoQuartier reconnu par l'État. L'appel à projets ÉcoQuartier 2011 et le club ÉcoQuartier qui suivra vont concrètement servir de test pour ce label d'État.

Le nouvel appel à projets ÉcoQuartier 2011 s'adresse à toutes les collectivités porteuses de projets d'aménagement durable ambitieux, sans présupposé de taille ou de type de

ville. Les enjeux du développement durable concernent en effet tous les territoires et se doivent aujourd'hui d'être défendus au sein de tous les types de projet quelle que soit leur ampleur ou leur localisation.

Mais, comme en 2009, les dossiers qui seront sélectionnés pour être proposés à la commission d'analyse et d'appui pour définir le palmarès 2011 concernent des projets déjà avancés, tant dans la réflexion que dans la réalisation. Les projets attendus peuvent être des projets d'aménagement, mais également des projets de transformation-amélioration de quartiers existants.

Le ministère du Développement durable portera une attention particulière aux projets comportant des initiatives citoyennes d'auto-promotion immobilière, d'auto-construction, de portage d'acquisition foncière, de réhabilitation et de mutualisation d'équipements à l'initiative des citoyens.

Un nouveau palmarès en 2011

Les dossiers seront soumis à une expertise pilotée par le ministère du Développement durable pour juger de l'ambition, de la cohérence et de la faisabilité des projets proposés. Cette expertise permettra de soumettre une sélection de projets à la commission d'analyse et d'appui en vue de les inscrire au palmarès 2011.

Le palmarès ÉcoQuartier 2011 vise à démontrer que tous les territoires peuvent et doivent prendre le tournant de l'aménagement urbain

durable et comporte à cet effet des prix spéciaux pour cibler des territoires stratégiques : ville moyenne, milieu rural et renouvellement urbain.

Ce palmarès récompensera également les projets qui visent l'excellence et qui sont portés par un désir d'innovation. Des projets seront distingués selon des mentions spécifiques pour diffuser les progrès significatifs en termes d'aménagement durable : performances écologiques, nature en ville, de la qualité du projet à la vie de quartier. Enfin, un Grand Prix national sera décerné pour montrer l'excellence française.

* **Pour montrer l'excellence française :**

- un **Grand Prix national**.

* **Pour diffuser les progrès significatifs en matière d'aménagement durable :**

- un prix **performances écologiques** ;
- un prix **nature en ville** ;
- un prix de la **qualité du projet à la vie de quartier**.

* **Pour cibler des territoires stratégiques :**

- un prix spécial **ville moyenne** ;
- un prix spécial **milieu rural** ;
- un prix spécial **renouvellement urbain**.

2011- 2012 : le club national continue

Outre la valorisation médiatique via le club national ÉcoQuartier, les projets retenus au palmarès 2011 pourront bénéficier, selon leur stade d'avancement, d'un accompagnement spécifique du ministère du Développement durable et de ses partenaires. L'ensemble des collec-

tivités candidates à l'appel à projets auront la possibilité de faire partie du club national ÉcoQuartier pour 2011 et 2012 pour partager leurs bonnes pratiques, échanger sur leurs expériences, surmonter ensemble leurs éventuelles difficultés de mise en œuvre des projets, etc. Ces collectivités pourront également participer, proposer et orienter la

production du cahier des charges du label d'État pour les ÉcoQuartiers au sein du code de l'urbanisme en réponse à la demande du COMOP n° 9 du Grenelle Environnement et en application des lois Grenelle 1 et 2 (développement des ÉcoQuartiers sur le territoire français).



Bazouges - © S. Spach

L'ÉCOQUARTIER, UN CONCEPT EN CONSTRUCTION

Mettre en pratique la transversalité du développement durable

Les modalités de l'appel à projets 2011 évoluent sur le fond (grille ÉcoQuartier enrichie) et sur la forme (dépôt des dossiers par internet uniquement).

Les réflexions menées par le ministère du Développement durable et ses partenaires ont conduit à élargir la grille ÉcoQuartier 2009 à d'autres perspectives : la conception des ÉcoQuartiers doit tendre à une gouvernance participative impliquant les habitants ou futurs habitants et à un pilotage de projet exemplaire qui s'appuie notamment sur un portage politique fort ainsi que sur un montage financier et juridique fiable. Cette démarche est attendue dans le cadre de la conception de projets nouveaux ainsi que de projets de transformation de quartiers existants.

L'appel à projets ÉcoQuartier 2011 est donc orienté vers une approche transversale des projets urbains durables. Cette transversalité, condition nécessaire du développement durable, concerne à la fois la démarche de projet, la gouvernance et les objectifs poursuivis dans les réalisations. Dépassant la structure de la grille ÉcoQuartier de 2009 et ses trois piliers distincts, les attentes du ministère du Développement durable portent désormais sur quatre dimensions destinées à être prises en compte de manière transversale et en interactions.

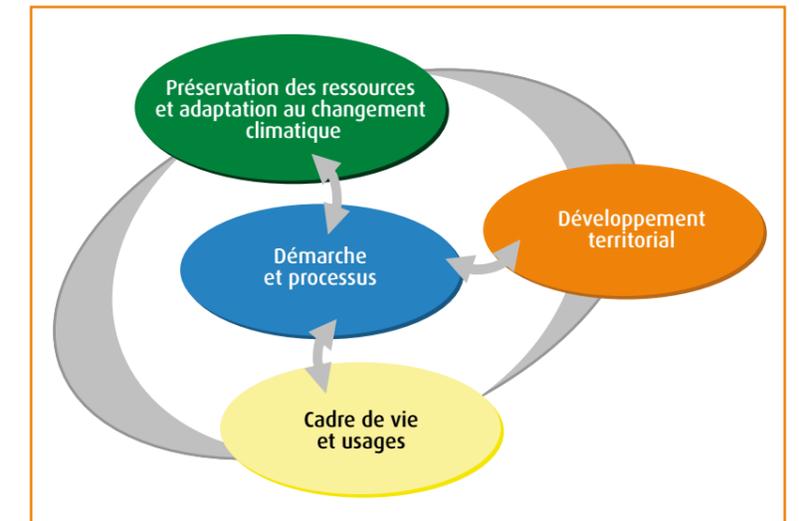
Les quatre dimensions constituent les déclinaisons des principes du développement durable adaptés au projet d'aménagement. Elles ont vocation à être envisagées ensemble du fait de leurs interdépendances, mais elles n'ont pas forcément le même statut :

- * la dimension démarche et processus est une dimension transversale. Elle se décline tout au long du projet et même au-delà. La question qu'elle soulève est la suivante : quel moyens sont à

mettre en œuvre pour aller au bout du projet ?

- * les dimensions cadre de vie et usages, développement territorial et préservation des ressources et adaptation au changement climatique sont des dimensions plus sectorielles. La question qu'elles soulèvent est : quels objectifs sont imposés au projet pour le porter vers l'excellence, l'innovation (tant sociétale que technique) et en faire un levier vers la ville durable ?

Les quatre dimensions du développement durable adaptées au projet d'aménagement



Inscrire l'ÉcoQuartier comme terrain d'expérimentation de la mise en cohérence des politiques publiques

La démarche ÉcoQuartier de l'État s'articule avec les politiques publiques nationales et européennes en termes de développement durable et d'aménagement, notamment avec le Cadre de référence ville durable européenne validé par les ministres européens en charge des questions urbaines à Tolède le

22 juin 2010. La grille 2010-2011 de la démarche ÉcoQuartier reprend l'entrée en quatre dimensions du cadre européen qui elles-mêmes se déclinent en vingt ambitions ÉcoQuartier.

Ces ambitions sont issues des différentes politiques publiques menées par l'État : lois Grenelle 1 et 2, stratégie nationale de développement durable, plan restaurer et valoriser la nature en ville, pacte de solidarité écologique, agendas 21 locaux, etc.

Une grille ÉcoQuartier, quatre dimensions, vingt ambitions

Cette nouvelle grille ÉcoQuartier servira de trame au dossier de candidature des collectivités avant de constituer le support d'évaluation des projets pour le jury.

Grille ÉcoQuartier 2010-2011

Démarche et processus	Cadre de vie et usages	Développement territorial	Préservation des ressources et adaptation au changement climatique
1. Piloter et concerter dans une optique de transversalité	6. Promouvoir le vivre-ensemble	11. Assurer la mixité fonctionnelle	16. Réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter au changement climatique
2. Bien situer et définir son projet	7. Promouvoir des modes de vie solidaires et responsables	12. Organiser au mieux les déplacements et diminuer la dépendance à l'automobile	17. Optimiser les besoins en énergie et diversifier les sources
3. Séassurer de la faisabilité financière, technique et juridique du projet	8. Offrir un cadre de vie agréable et sain	13. Promouvoir des modes de déplacement alternatifs et durables	18. Assurer une gestion qualitative et économe des ressources en eau
4. Savoir gérer et évaluer son projet et son quartier	9. Valoriser le patrimoine local, l'histoire et l'identité du quartier	14. Inscrire le projet dans la dynamique de développement durable	19. Utiliser de manière raisonnée les ressources non renouvelables et limiter la production de déchets
5. Pérenniser la démarche	10. Intensité, compacité et densité : dessiner un quartier adapté au contexte	15. Valoriser les relations avec le milieu agricole et forestier	20. Préserver la biodiversité, restaurer et valoriser la nature en ville



Loi Grenelle 1

Loi Grenelle 2



Nature en ville

Plan d'action en faveur des territoires ruraux



À QUI S'ADRESSE L'APPEL À PROJETS ?

Vous êtes une collectivité et vous portez un projet d'aménagement ou de transformation important d'un quartier existant vers une meilleure prise en compte urbaine du développement durable. L'État lance l'appel à projets ÉcoQuartier 2010-2011 et propose :

- * de pouvoir être reconnu comme projet exemplaire, à l'issue d'une expertise établie par le

ministère du Développement durable, et d'entrer dans le palmarès ÉcoQuartier 2011. Ces projets pourront bénéficier d'un soutien financier spécifique des partenaires de l'appel à projets ÉcoQuartier (Caisse des dépôts, ADEME, USH...);

- * d'entrer dans le club national ÉcoQuartier animé par le ministère du Développement durable, de partager vos expériences

avec les autres collectivités candidates et d'accéder à l'ensemble des productions dédiées réalisées par le ministère et ses partenaires.

L'appel à projets 2011 est ouvert aux collectivités ayant candidaté au premier appel à projets.



Saint-Nolff - © S. Spach

LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier de pré-inscription

Le dossier de pré-inscription est à déposer au plus tard le 28 février 2011 sur la plate-forme internet dédiée :

www.ecoquartier2011.gouv.fr, rubrique Dossier de pré-inscription.

Ce dossier de pré-inscription permettra de fournir les renseignements généraux du dossier et du territoire. Les critères de recevabilité au titre du palmarès et du club national ÉcoQuartier sont :

- * le portage du projet : une collectivité (commune ou intercommunalité) avec une délibération du conseil municipal ou communautaire, ou une lettre de l' élu porteur du projet ;

- * le contenu du projet : un projet d'aménagement (les projets isolés de bâtiments, d'équipements, d'infrastructures ne sont pas recevables) ou un projet global de transformation d'un quartier existant.

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est à déposer au plus tard le 15 avril 2011. Les candidats au palmarès ÉcoQuartier 2011 et les collectivités désireuses d'intégrer le club national ÉcoQuartier doivent impérativement déposer un dossier de candidature complet avant le 15 avril 2011 sur la plate-forme internet dédiée :

www.ecoquartier2011.gouv.fr, rubrique Dossier de candidature.

Suite au dépôt du dossier de pré-inscription, vous devrez déposer un dossier de candidature complet de votre projet d'aménagement. Vous aurez jusqu'au 15 avril 2011 pour remplir sur la même plate-forme internet votre dossier de candidature. Il sera ensuite soumis à une expertise pilotée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement au printemps 2011. En septembre 2011, après sélection par la commission d'analyse et d'appui, la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement annoncera le Palmarès ÉcoQuartier 2011. Le Club ÉcoQuartier sera officiellement ouvert aux nouveaux membres en automne 2011 au cours d'une conférence nationale.

LA SÉLECTION ET LE PALMARÈS

L'expertise technique

L'évaluation des dossiers candidats reposera sur l'analyse des informations transmises sur internet par les collectivités au cours des deux étapes de l'appel à projets. Chaque dossier fera l'objet d'une triple expertise :

- * une expertise interne au ministère ;
- * une expertise externe confiée à des experts issus d'autres ministères, des agences nationales, d'organismes professionnels (FEDEPL, SNAL...), de bureaux d'études ou de maîtrise d'œuvre ;
- * une expertise locale et un avis d'opportunité réalisés par les correspondants ville durable des services déconcentrés du ministère du Développement durable.

Le palmarès ÉcoQuartier 2011

L'expertise technique aboutira à une sélection des dossiers les plus emblématiques. Cette sélection sera soumise à une commission d'analyse et d'appui nationale. Cette commission comprendra des représentants des ministères concernés, des agences nationales, des associations d'élus et des acteurs professionnels de l'aménagement. Elle sera complétée par des chercheurs et experts choisis en fonction de leurs compétences sur chacune des ambitions ÉcoQuartier.

La commission proposera à la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement les opérations qu'elle

jugera les plus exemplaires et les plus innovantes. Ces projets auront adopté une démarche transversale sur les enjeux du développement durable, proposé des innovations sur une ou plusieurs ambitions et conçu leur projet de quartier comme un levier vers la ville durable. La ministre du Développement durable annoncera le palmarès en septembre 2011.



EcoQuartier de la ZAC de Bonne - © A. Bouissou/MEDDTL



LE CALENDRIER

- * **Mi-janvier 2011**
Lancement de l'appel à projets ÉcoQuartier 2011
- * **28 février 2011**
Date limite de pré-inscription (dossier de pré-inscription à renseigner sur internet)
- * **15 avril 2011**
Date limite de candidature (dossier de candidature à renseigner sur internet)
- * **Printemps 2011**
Expertise des dossiers
- * **Été 2011**
Commission d'analyse et d'appui
- * **Septembre 2011**
Annonce du palmarès ÉcoQuartier par le ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
- * **Automne 2011**
Conférence d'ouverture du club national ÉcoQuartier aux nouveaux membres



Logements en accession et locatif social - © A. Bouissou/MEDDTL

ANNEXE

L'appel à projets ÉcoQuartier 2009

Lancé en octobre 2008 par le ministère du Développement durable à destination des collectivités, l'appel à projets ÉcoQuartier constitue l'une des réponses aux engagements pris par l'État lors du Grenelle Environnement.

Dans ce cadre, le ministère a reçu, en mars 2009, 160 dossiers portés par des collectivités soucieuses de faire de leurs projets de développement des opérations exemplaires en matière de développement durable, véritables leviers vers la ville durable de demain.

Cette exemplarité, récompensée par le ministère du Développement durable en septembre 2009 à travers un palmarès réunissant les 28 meilleurs projets sur des thématiques variées, se concrétise par la promotion de nouveaux modes de vie, un développement territorial équitable et raisonné et une utilisation économe des ressources et de l'espace agricole ou naturel.

Engagement 49 du Grenelle Environnement : « Sous l'impulsion des collectivités locales, créer au moins un ÉcoQuartier avant 2012 (en continuité avec l'existant et intégré dans l'aménagement d'ensemble) dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatif. Définir un référentiel pour les ÉcoQuartiers. »
Table ronde finale - Grenelle Environnement - octobre 2007

Le club opérationnel ÉcoQuartier

Désireux de soutenir la motivation de tous et de susciter l'émulation et le progrès, le ministère du Développement durable a animé, depuis fin 2009, un club national ÉcoQuartier 2010 regroupant les équipes des 160 projets candidats. Il s'agit, à travers un programme de groupes de travail et de conférences, d'assurer une diffusion rapide des bonnes pratiques, d'identifier les obstacles et d'imaginer les solutions à apporter.

Quatre groupes de travail nationaux ont ainsi été mis en place en 2010 :

- * l'ÉcoQuartier levier vers la ville durable ;
- * le pilotage d'un ÉcoQuartier ;
- * citoyens et entrepreneurs, moteurs de l'ÉcoQuartier ;
- * l'ÉcoQuartier en milieu rural.

Trois sessions de travail ont été organisées pour chaque groupe (mars, juin et octobre 2010). Ces sessions ont réuni plus de 600 participants sur l'ensemble des trois sessions

(collectivités, sociétés d'économie mixte, aménageurs, CETE, services déconcentrés de l'État et administration centrale) dont près de 280 participants de collectivités.

Les sites ÉcoQuartier internet (pour le grand public) et extranet (pour les collectivités membres du club) relaient l'information et l'ensemble des documents relatifs à l'appel à projets ÉcoQuartier 2009 (comptes rendus des groupes de travail, des conférences, etc.). Le bilan du travail de l'année et les enseignements tirés sont disponibles sur le site internet du ministère du Développement durable.

Concernant le site internet ÉcoQuartier, sa fréquentation est en hausse depuis 2009 et une nouvelle version du site, intégrée au site du ministère du Développement durable, est prévue en 2011.



ZAC de Bonne en construction - © A. Bouissou/MEDDTL

Lotissement écologique - © L. Mignaux/MEDDTL



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

92 055 La Défense cedex

